Document généré le 12 oct. 2024 00:38

Lettres québécoises
La revue de l'actualité littéraire

Heureuse censure

Adrien Thério

Numéro 13, février 1979

URI : https://id.erudit.org/iderudit/40423ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Éditions Jumonville

ISSN

0382-084X (imprimé)
1923-239X (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Thério, A. (1979). Heureuse censure. *Lettres québécoises*, (13), 4–4.

Tous droits réservés © Éditions Jumonville, 1979

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Éditorial

HEUREUSE CENSURE

J'avais écrit un éditorial intitulé Heureuse censure *ou je disais d'abord que* Les Fées ont soif *avait bel et bien été censuré même si les éditorialistes du* Devoir *et de la* Presse *ont essayé de nous faire croire le contraire. La censure comme tout le reste s'adapte à son temps. À quoi servirait l'index aujourd'hui ?*

Pour le reste, mes commentaires se rapprochaient beaucoup de ceux de Denis Saint-Jacques qui signe la rubrique Le Théâtre qu'on publie.

J'ai cru qu'il valait mieux, dans les circonstances, laisser la parole tout de suite à Denis Saint-Jacques et à sa collaboratrice Caroline Barrett. Nous aurons donc en éditorial, cette fois, Le Théâtre qu'on publie.

Adrien Thério

Les Fées ont soif

L'événement impose *les fées ont soif* à l'attention publique. Rien de tel que la censure pour rendre célèbre une oeuvre d'art. Les juges qui la persécutent assurent le succès de la pièce de Denise Boucher. Vivent les juges qui donnent à boire aux fées ! Ils donnent aussi de l'éclat à notre vie théâtrale ; sans eux, on irait moins au spectacle et ce qu'on y voit ne ferait pas si long feu. Honneur aux censeurs par qui le scandale arrive ! Honneur aux censeurs qui feront lire *les fées ont soif* plus qu'on ne lit les pièces, même à succès ! Tous les critiques ne feront jamais tant pour la lecture qu'un seul juge qui dit non. Que ne peut-on espérer pour une oeuvre qui en a irrité deux ? . . .

Ainsi s'offrent à nous déjà analysée concrètement par une situation historique des *fées* dont la critique ne peut servir qu'à amplifier les ondes de choc que leur magie a déjà générées. Rien de ce que nous pourrions en dire ou en écrire n'arriverait à changer le sens qu'a déjà pris cet événement tant pour ceux que le nouveau sortilège effraie que pour ceux qu'il charme. Le surgissement du refoulé dans l'imaginaire collectif saurait mal être compris dans toutes ses déterminations au moment où il se produit, il faut d'abord qu'il soit vécu. Je doute que l'apprentie sorcière, aux talents manifestes, qui a su trouver les incantations pour conjuger ce surprenant phénomène puisse en maîtriser les effets. Les discours de sourds que nous offrent les chroniques des lecteurs dans les journaux font bien voir que l'étrange apparition suscitée par les sorts de Denise Boucher, Jean-Luc Bastien et autres sur la scène du Nouveau Monde n'a pas les mêmes traits pour tous. Bien plus, ces mêmes lettres démontrent que nul n'a besoin d'avoir vu le spectacle ou lu le texte pour en percevoir les critères déterminants. La cause est entendue : Denise Boucher est opportune féministe, elle est obscène sacrilège. On l'accuse de « cochonnerie », mais n'est-ce pas justement un mot féminin ? Les partis sont constitués et les plans de bataille arrêtés ; pour la femme nouvelle ou la religion établie, le conflit suit son cours.

Pour en suivre les péripéties actuelles, les quotidiens plus à jour[1] vous gardent au fait : *les fées* et leur sort restent sous les feux de l'information. Mais si vous voulez vous rafraîchir les idées en ce qui concerne l'escarmouche préliminaire engagée par le refus de subvention du conseil des arts métropolitain, vous trouverez dans le livre un dossier de presse d'une cinquantaine de pages : vous y reverrez les camps se former. Vous pourrez aussi bien y lire l'argumentation sur laquelle les divers membres de l'équipe de production se fondent pour garantir leur action, ainsi s'organisent les premières lignes du bataillon des fées. Vous assisterez aussi à un ralliement majeur de forces alliées ; vous trouverez cela dans les comptes rendus favorables des chroniqueurs à propos du spectacle. La victoire artistique ainsi acquise, sur laquelle il n'y a pas lieu de revenir, demeure l'enjeu juridique et idéologique à emporter ; cela se joue encore et continuera de se jouer quel que soit le jugement rendu à propos de l'interdiction de vente du livre ou de représentation du spectacle. La justice se sera inféodée à l'un ou l'autre camp, mais quelle que soit la sanction, les opinions ne changeront pas pour si peu. On se scandalisera de la censure ou de la licence, on pavoisera pour la liberté ou l'ordre. Mais le